

BUREAU DE L'AUDITION,

OTTAWA, Octobre 1867.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre la deuxième partie des Diverses Statistiques sur le Canada, laquelle se compose des rapports municipaux reçus du Haut et du Bas-Canada, pour l'année 1866.

Dans le but de mieux faire apprécier les modifications apportées aux lois municipales du Haut-Canada, j'ai cru devoir faire publier les rapports reçus de cette section du pays bien plus au long qu'ils ne l'ont été pendant ces dernières années.

Des épreuves en ont été envoyées à tous les officiers de comté, de manière à pouvoir utiliser leur expérience locale, et bien que l'on ne serait pas autorisé à les considérer comme d'une exactitude absolue, vu qu'il a fallu pour obtenir ce résultat recourir à des centaines d'officiers qui ne reçoivent aucune rémunération pour les rédiger, cependant je suis porté à croire qu'ils sont suffisamment exactes pour le but auquel ils sont destinés. L'on verra que dans les cités et les villes la valeur réelle de la propriété est basée sur les chiffres qui en représentent la valeur annuelle; la taxe a été computed de la même manière.

Voici un aperçu des taxes perçues et des taxes dues pour les trois dernières années:—

	Taxes perçues.	Arrérages dus.
1864.....	\$1,917,261	\$1,765,445
1865.....	2,368,903	1,370,374
1866.....	2,828,790	1,261,811

L'augmentation que l'on peut remarquer dans la première colonne et la diminution dans la dernière, indiquent d'une manière frappante de la prospérité du pays va s'accroissant bien promptement.

Si les rapports reçus des comtés du Bas-Canada ne sont pas encore aussi complets que je l'aurais voulu, je dois néanmoins me hâter d'ajouter que jamais il n'ont atteint le degré de perfection qu'on y remarque cette année.

J'ai fait imprimer au long un tableau du nombre d'acres cotisés, du nombre de contribuables et de la valeur cotisée de la propriété; quant aux dettes, revenus et dépenses des comtés du Bas-Canada, le chiffre en est si insignifiant que je n'ai pas jugé à propos d'en faire mention. D'ailleurs, on trouvera ces renseignements dans les rapports de l'an dernier qui ne diffèrent guère des rapports actuels.

Il est bon de rappeler que les rapports reçus du Haut et du Bas-Canada accusent presque invariablement des valeurs cotisées bien au-dessous de la valeur vénale.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN LANGTON,

Auditeur.

A l'Honorable A. T. GALT,

Ministre des Finances.